

Le 12 mai 2022

Objet : Retrait de l'obligation de porter le masque

Aux membres de la communauté étudiante,

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a confirmé récemment que le masque ne sera plus obligatoire dans plusieurs espaces publics fermés à partir du 14 mai 2022. Il demeurera toutefois exigé dans certains lieux comme les transports collectifs et les établissements de santé.

C'est donc dire qu'à partir de cette date, les membres du personnel comme les membres de la communauté étudiante ne seront plus dans l'obligation de porter le masque sur le campus. Les personnes qui le désirent pourront tout de même se prévaloir de cette mesure de protection. Le masque demeure d'ailleurs recommandé pour les personnes vulnérables. Le Cégep continuera ainsi de fournir des masques aux membres de sa communauté.

Mesures en cas de COVID

Aussi, les personnes qui ont contracté la COVID-19 devront porter le masque lors de toute interaction sociale suivant leur isolement, soit au minimum cinq jours après leur isolement à la maison. Les citoyens et citoyennes vivant avec une personne ayant la COVID-19 doivent aussi le porter durant 10 jours.

Distanciation physique

Même si le masque ne sera plus obligatoire, il est recommandé de respecter une distance physique d'un mètre avec autrui, dans la mesure du possible.

Cette annonce du retrait de l'obligation de porter le masque représente une bonne nouvelle. Toutefois, nous devons demeurer vigilants, puisque le virus est toujours présent, et respectueux envers les personnes qui feront le choix de continuer à le porter.

Nous espérons que cette fin de session se déroule pour le mieux et que vous pourrez bien profiter de l'été qui s'en vient.

Les membres de la direction du Cégep